

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc RÉMOND, Maire.

Date de convocation : 7 mars 2024

**Étaient présents :**

Luc RÉMOND - Anne GÉRIN – Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY - Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE - Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON - Marc DESCOURS - Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Nadia MAURICE - Dominique LAFFARGUE - Angélique ALO-JAY Sandrine CARBONARI - Pascal JAUBERT - Olivier ALTHUSER - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER - Guillaume BRAS

**Avaient donné procuration pour voter :**

Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL  
Cyril BRUYERE donne pouvoir à Marc DESCOURS  
Lucas LACOSTE donne pouvoir à Olivier GOY  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD  
Cécile FROLET donne pouvoir à Damien PUYGRENIER

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

**9561 - Espace Public – Approbation du plan et des tableaux de classement de la voirie communale**

Monsieur Charly Pètre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication rappelle au Conseil municipal que la révision du plan de classement de la voirie communale a été prescrite par délibération n°9295 du Conseil municipal du 31 mars 2022. En effet, la dernière mise à jour datant de 1988 pour les voies communales et de 1960 pour les chemins ruraux, il convenait de procéder à leur réactualisation.

L'inventaire et le diagnostic de la voirie ont été réalisés en collaboration avec le cabinet Cordonnet.

Par délibération n° 9529 du 21 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé le plan et les tableaux provisoires et a décidé de procéder à la mise à l'enquête publique du projet de révision du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux.

Cette enquête s'est déroulée pendant une durée de 15 jours, du lundi 22 janvier au lundi 5 février 2024. Madame Pascale Poblet, commissaire enquêtrice, a remis à la

DE240321AD9561

1/3



Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Commune son rapport, ses conclusions motivées et son avis le 26 février 2024. Ces documents sont consultables en mairie et sur le site Internet de la Ville.

L'avis formulé est favorable, assorti de 4 recommandations :

- Donner suite aux propositions formulées par la Commune en réponse aux contributeurs (accès parcelle, numérotation ...),
- Vérifier la sécurité des piétons aux débouchés du CR73a, sis à la Rigonnière,
- Expliquer que le plan communal officiel de 1960 relatif aux chemins ruraux ne peut être remis en cause par un acte privé de propriété,
- Valider les modifications du projet initial relatives à la conservation en chemin rural de la Reg17b et à la prolongation de la VC127b,

Suite à l'enquête publique, les modifications apportées au dossier sont les suivantes :

- Des corrections ont été apportées aux tableaux et au plan suite à des erreurs matérielles, concernant le début ou fin de voiries, report de données cartographiques...,
- Concernant la présomption de ruralité d'un chemin, selon l'article 161-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la Commune. Un chemin rural est présumé comme tel par la fréquentation du public ou par des « actes réitérés de surveillance ou de voirie ». Tout chemin affecté à l'usage du public est présumé, jusqu'à la preuve du contraire, appartenir à la Commune sur le territoire de laquelle il est situé.

Les contestations sur la propriété ou la possession des chemins ruraux pouvant être élevées par toute partie intéressée sont jugées par les tribunaux judiciaires.

- Il n'est pas donné suite à la proposition de désaffectation de la Reg17b suite à une erreur d'appréciation quant à sa fréquentation ; conservation en chemin rural,
- La VC127b est prolongée conformément à l'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme (PLU),

A l'issue de l'approbation des tableaux de classement, conformément aux recommandations la commissaire enquêtrice :

- La Commune donnera suite aux propositions formulées en réponse aux contributeurs, notamment accès à la parcelle BD254, Reg48 (chemin rural désaffecté en parcelle communale) et reprise de la dénomination et numérotation du secteur Groupe Raymond.
- La réouverture au public du CR73a, sis à la Rigonnière, permettra de sécuriser le déplacement des promeneurs, actuellement sur la route de Chalais (dans un virage). Le débouché du chemin sera sécurisé autant que de possible au regard de la configuration des lieux.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1, L2141-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L111-1,

Vu la délibération n° 9295 du Conseil municipal du 31 mars 2022 prescrivant la révision du plan de classement de la voirie communale et des chemins ruraux,

Vu la délibération n°9529 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 approuvant le plan et les tableaux provisoires et décidant de procéder à la mise à l'enquête publique du projet de révision du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux,

Vu le rapport, les conclusions motivées et l'avis de la commissaire enquêtrice du 26 février 2024 ci-annexés,

Vu le plan de la voirie de la Commune et les tableaux de classement des voies communales, chemins ruraux, et voies vertes ci-annexés,

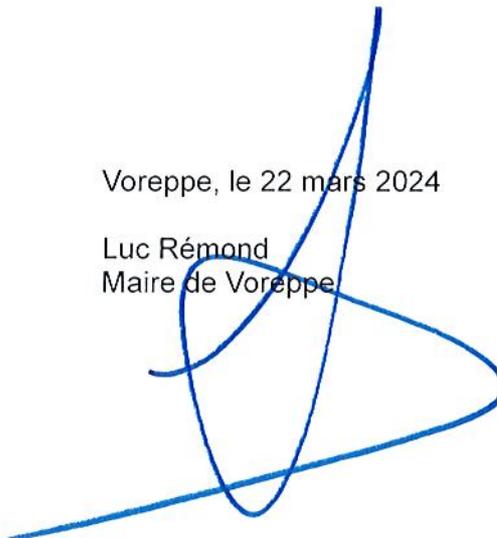
Après avis favorable de la commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 12 mars 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec **2 abstentions** :

- d'approuver les modifications et propositions énoncées dans le document ci-annexé,
- d'approuver en conséquence le plan de voirie et les tableaux de classement ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures et signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Voreppe, le 22 mars 2024

Luc Rémond  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

**MODIFICATIONS ET PROPOSITIONS****Voies communales : correction des longueurs du tableau de 1988**

le tableau de 1988 annonce 52 260 m. mais le total est erroné : 52 030 m. après vérification plus rectification des longueurs annoncées :

n° voie	nom	description
vc 04a	Boutet (rue du	longueur + 10 m
vc 05b	Racin (rte de	longueur + 60 m
vc 05c	Chalais (rte de	longueur + 130 m
vc 07a	Bourg Vieux (rue de	longueur + 30 m
vc 07b	Hector Berlioz (rue	longueur + 20 m pour fourche sur vc 08b
vc 08b	Peuil (rue du	longueur - 20 m
vc 09b	Pit (ch du	longueur + 5 m
vc 11	Cailletière (ch de	longueur + 30 m
vc 11a	Mativières (ch des	longueur - 10 m
vc 14a	Erables (all des	longueur + 20 m
vc 16	Bouvaret (ch de	longueur + 10 m
vc 17a	Echaillon (rue de l'	longueur -10 m passés sur vc 130
vc 18a	Beauplan (ch de	longueur + 15 m
vc 21	Magnaneries (ch des	longueur + 15 m
vc 22	Xavier Jouvin (rue	longueur + 20 m
vc 24a	Poste (rte de la	longueur + 40 m suite aménagement carrefour
vc 24b	Pont Fontanieu (rue	longueur + 40 m suite aménagement carrefour
vc 24c	Martyrs (rue des	longueur + 45 m
vc 24d	Résistance (rue de la	longueur - 40 m
vc 25	Catherine Barde (rue	longueur + 5 m
vc 26	Charnècle (rue de	longueur - 15 m
vc 27a	Patasson (rue	longueur + 5 m
vc 28	Château (rue du	longueur - 10 m
vc 30	Docteur Rome (rue	longueur + 15 m
vc 37	Gigot (ch du	longueur + 10 m
vc 43	Carré (rue du	longueur + 15 m
vc 49	Louis Armand (rue	longueur + 70 m
vc 50	Aristide Berges (rue	longueur + 50 m
vc 51	Emile Romanet (rue	longueur + 10 m
vc 55	Plassarot (rue du	une partie encore privée longueur - 170 m
vc 56a	Raoul Blanchard (rue	longueur - 10 m
vc 58	Buissières (ch des	longueur + 5 m
vc 59	Jacquinière (ch de la	longueur - 25 m

vc 61	Tissages (rue des	longueur + 28 m
vc 62	Igor Stravinsky (rue	longueur - 40 m privés
vc 62b	Pissotte (rue de la	longueur + 35 m
vc 64	Alambic (rue de l'	longueur + 20 m
vc 65	Charvet (rue	longueur - 10 m
vc 67	Béal (rue du	longueur - 60 m passés en vc 91
vc 69	Jacques Prévert (rue	longueur + 10 m
vc 70	André Malraux (rue	longueur + 85 m
vc 72	Ch. G. Pravaz ( rue	longueur - 10 m
vc 74	Volouise (rue de	longueur + 12 m
vc 75a	Arthur Rimbaud (imp	longueur + 40 m
vc 76	Malsouche (ch de	longueur + 10 m
vc 77	Rayettes (ch des	longueur + 10 m
vc 78	Chassolière (rue de	longueur + 10 m
vc 81	Pierre et Marie Curie (rue	longueur + 5 m
vc 81a	Champollion (rue	longueur + 10 m
vc 84	Cheminet (ch du	longueur + 10 m
vc 90	Jongkind (ch	longueur + 50 m

### voies communales prolongées

n° voie	nom	description	long.
vc 02	Communes (ch des	en pointillé sur cadastre, sur BN 878 communale	70
vc 03	Rubette (ch de la	à rajouter au classement de 1988	60
vc 04b	Malossane (ch de	pas sur plan 1988, cr goudronné	75
vc 06d	Château Vieux (rue du	c 27 de gachetière à malatras en 1841	40
vc 09c	Pigeonnier (ch du	cr 40 en 1841	215
vc 19	Nardan (rue de	antenne oubliée sur plan 1988	25
vc 21a	Carteux (rue des	portion goudronnée du cr 36	57
vc 37	Gigot (ch du	à prolonger par rapport à 1988	1 035
vc 50	Aristide Berges (rue	antenne vers RD 1085 à rajouter	50
vc 51	Emile Romanet (rue		180
vc 71	Emile Gilioli (rue	antenne oubliée sur plan 1988	45
vc 75	Maréchal Leclerc (rue du	antenne oubliée sur plan 1988	49
vc 82a	Carrières (ch des	antenne oubliée en 1988	10
vc 91	pervenches (rue des	passé en domaine public après 1988 BE 282 à acquérir ?	53

## voies communales nouvelles

n° voie	nom	description	long.
vc 02b	Communes (ch des	pas sur plan 1988 (A48 pas pris en compte) ch du port de l'échaillon à voreppe sur CN 1820 en pointillé sur cadastre, BN 875 AB 289 290	335
vc 08c	Dolomieu (imp	oubliée sur plan 1988	30
vc 10	Didonnière (ch de	+ 14 m fourche avec vc 7 oubliée sur plan 1988	14
vc 11b	Plan (imp du		135
vc 18c	Gare (rue de la	nouveau tracé avec antenne de 20 m sur BH 1034 communale à passer dans DP	195
vc 26b	Ecluse (voie de l'	pas sur plan 1988, voie de circulation en sens unique	12
vc 47	Perrés de Roize (ch des	fin sur BM 112, propriété communale (la vc 47 de 1988 est devenue RD)	80
vc 53a	Marguerites (ch des	en pointillé sur cadastre sur parcelles communales BN 878, 872,	545
vc 65a	Blanc-Lagoutte (imp	imp blanc-lagoutte sur cadastre, oubliée en 1988	23
vc 76b	Sautaret (ch du	procédure d'échange en cours début 2019 prolonge la vc 76	95
vc 92	Henri Dunant (imp	pas sur plan 1988, cr 37 goudronnée	27
vc 93	Sainte Claire (ch	cr 75b goudronné, pas sur plan 1988	170
vc 94	Jules Renard (ch de	portion AI 247 à passer en DP	315
vc 95	Roize (ch de la	cv 10 en 1841	255
vc 96	Référon (ch du	route sur plan 2014	140
vc 97	Bourget (ch du	cr 8 en 1841, ch du bourget sur cadastre départ cr goudronné et marqué comme voie passage en busage sur ruisseau venant de la Tençon	80
vc 98	Gué de Roize (ch du	cr sur 1960, départ goudronné et nommé sur 2014	85
vc 99	Groupe Raymond (ch du	cr goudronné	102
vc 100	Palluel (rte de	cv 24 de l'holande en 1841, ex rd 3a BE 213 à acquérir	627
vc 101	Ile du Pont (ch de l'	goudronnée, route sur plan 2014 mais pas sur plan 1988, ch ile du pont sur cadastre BN 874 à passer en DP, portion BM 970 à acquérir sur portion BM 394 communale, sur portion AB 289 commune	2 515
vc 101a	Ile du Pont (ch de l'	portion goudronnée à classée	20
vc 101b	Ile Rose (ch de l'	ancien tracé vc 17 de 1960 déclassé en 1988 mais goudronné	35
vc 102	Digues (ch des	en pointillé sur cadastre portion AB 273 à passer en DP	580
vc 103	Roche Morin (ch de la	cr goudronné	55
vc 104	Dominique Villars (rue	voie oubliée en 1988, dans l'emprise du square	50

vc 105	Grande Roche (rue de la	pas sur plan 1988	
vc 106	Airelles (allée des	achat en 2020, sur AP 820 et 863	
vc 107	Fougères (allée des	achat en 2020, sur AP 863	26
vc 108a	Jean Monnet (ch	pas sur plan 1988	165
vc 108b	Jean Monnet (ch	pas sur plan 1988 départ en vc 5 et fin en cr en 1960	275
vc 109	Apvril Edouard (imp	pas sur plan 1988 mais ch présent sur cadastre 1820	90
vc 110	Joseph Sarret (rue	oubliée sur plan 1988	25
vc 111	M <sup>al</sup> de Lattre de Tassigny (rue	pas sur plan 1988	138
vc 112	Simone Veil (av	ER 52 réalisé, BH 1037, 1080, 1074 (portion?) à passer en DP	198
vc 113	Beauvillage (rue de	pas sur plan 1988	300
vc 114	Blockhaus (ch des	pas sur plan 1988	250
vc 115	René Cassin (ch	pas sur plan 1988	135
vc 116	à nommer	ancien tracé D3a, BE 166 et 448 au CG partie privatisée à régulariser (DP 1)	370
vc 117	Tivolière (Contre-allée la		75
vc 118	Jacquins (all des		85
vc 119	de Foucauld Charles (imp	BH 484 à passer en DP	130
vc 120	Mondragon (rue de	cr en 1960, pas sur plan 1988 propriété commune avec le Fontanil	775
vc 121	Glairons (ch des	vc 30 des glairons sur cadastre goudronné	218
vc 122	Gentianes (all des		260
vc 123	Hortensias (allée des	achat en 2020, sur AP 863	20
vc 124	Halage (ch de	ZA ile gabourd	175
vc 125	Mariniers (ch des	ZA ile gabourg	250
vc 126	Ile Gabourd (rue de l'	ZA ile gabourd	200
vc 127	Termes (ch des	cr en 1960, pas sur plan 1988	50
vc 128	Guynemer (imp	chemin ouvert sur cadastre, pas sur plan 1960	127
vc 129	Racin (anc rte de	ch de voreppe à ...racin ou à st nizier sur cadastre 1820, vc en 1960	80

**soit 63 618 m. de voies communales**

## Voies vertes : classement ( 2 732 m.)

n° voie	nom	description	long.
vv 01	à nommer	AV 326 à passer en DP	69
vv 02	à nommer	chaussée sur le cadastre de 1820, ch de la digue sur cadastre	450
vv 02a	à nommer		62
vv 03	à nommer	chaussée sur le cadastre de 1820	138
vv 03b	à nommer		20
vv 04	à nommer	pas sur plan 2014	10
vv 05	à nommer	vc 22a en 1988	105
vv 06	à nommer	ch de brandegaudière au chevalllon sur cadastre 1820 vc 59 en 1988	40
vv 07	à nommer	ch de brandegaudière au chevalllon sur cadastre 1820	220
vv 08	à nommer	vc 18 en 1988	140
vv 09	à nommer	vc 6 en 1959, devenu cr suite modification tracé en 1988	115
vv 10	à nommer		35
vv 11	à nommer	ch de voreppe à ...racin ou à st nizier sur cadastre 1820, vc 5 en 1960 (erreur) itinéraire balisé sur carte IGN, PDIPR	120
vv 12	à nommer	cr en 1960, escaliers itinéraire balisé sur carte IGN, PDIPR	80
vv 13	à nommer		55
vv 15	à nommer		17
vv 16	à nommer	escaliers sur BK 478, 480 à passer en DP	10
vv 18	à nommer	AZ 768 à passer en DP passerelle à intégrer à la voie verte	95
vv 19	à nommer		175
vv 20	à nommer		37
vv 21	à nommer		35
vv 22	à nommer	cv 14 de morletiere au peuil en 1841, vc 8 en 1959, devenu cr suite modification de tracé en 1988	100
vv 23a	à nommer		233
vv 23b	à nommer		105
vv 24	à nommer	fin à finaliser ?	41
vv 26	à nommer		58
vv 28	à nommer	emprise privée à régulariser	40
vv 29	à nommer		16
vv 30	à nommer		66
vv 31	à nommer	à garder en vv pour limiter la circulation et garder l'accès au ruisseau	45

**soit 66 350 m. à déclarer pour la DGF à ce jour**

**Passage en domaine public**  
à envoyer au Cadastre

**Parcelles communales - voies communales**

n° voie	nom	description
vc 02b	Communes (ch des	BN 875 AB 289 290 à passer en DP
vc 18c	Gare (rue de la	BH 1034 à passer dans DP
vc 22	Xavier Jouvin (rue	BI 422 à passer en DP
vc 24b	Pont Fontanieu (rue	BN 884, 888, 890, 891 à passer en DP
vc 53	Marguerites (ch des	BN 890, 891 à passer en DP (voir vc 24b)
vc 62b	Pissotte (rue de la	AP 516 et 786 à passer en DP
vc 89	Victor Cassien (rue	BE 367 à passer en DP
vc 101	Ile du Pont (ch de l'	BN 874 à passer en DP
vc 112	Simone Veil (av	BH 1037, 1080 à passer en DP
vc 119	de Foucauld Charles (imp	BH 484 à passer en DP

**Parcelles communales - voies vertes**

n° voie	nom	description
vv 01	à nommer	AV 326 à passer en DP
vv 16	à nommer	BK 478, 480 à passer en DP
vv 18	à nommer	AZ 768 à passer en DP

**Voirie sur portion de parcelles communales**

A diviser, à passer en DP après et à envoyer au Cadastre

n° voie	nom	description
vc 18b	Seites (ch des	sur portion BH 1005 commune
vc 47	Perrés de Roize (ch des	sur BM 112
vc 53a	Marguerites (ch des	sur BN 878, 872,
vc 60	Petits Jardins (rue des	BI 145 à découper et à passer en DP
vc 94	Jules Renard (ch de	portion AI 247 à passer en DP
vc 101	Ile du Pont (ch de l'	sur portions BM 394 et AB 289 commune
vc 102	Digues (ch des	en pointillé sur cadastre portion AB 273 à passer en DP
vc 106	Airelles (allée des	achat en 2020 sur AP 820 et 863
vc 107	Fougères (allée des	achat en 2020, sur AP 863
vc 112	Simone Veil (av	portion BH 1074 à passer en DP

vc 123 Hortensias (allée des achat en 2020

**Acquisitions - voies communales**

Délibération de principe sur l'intérêt de ces voies pour la circulation générale  
les modalités d'acquisition seront définies ultérieurement  
et elles seront intégrées au tableau de classement après acquisition-accord

n° voie	nom	description
vc 47b	Perrés de Roize (ch des	servitude de passage à faire sur BM 717, 718, 719 copropriété SNCF
vc 55b	Plassarot (rue du	AH 282 propriété lot les balmes, EP en 2017 pour le PLU, + 30 m par rapport 1988
vc 85	Bascule (ch de la	classée en 1988 mais parcelles encore privées AZ 694, 320, 692, 690, 688, 400, 680, 674, 676, 755, 756, 757, 663, 666, 654, 658
vc 91a	Pervenches (rue des	sur portion parcelle privée BE 412 goudronnée entre 2013 et 2022
vc 91	pervenches (rue des	BE 282 à acquérir
vc 100	Palluel (rte de	BE 213 à acquérir
vc 127a		
vc 127b	Termes (ch des	AH 752 privée dans emplacement réservé 8 du PLU
Vc 131	Maires (all des	ER 54 sur BH 1078 La régularisation est en cours
vc 138	Marguerite Hure (rue	EP 31 du PLU réalisé entre 2012 et 2018 ? BI 610
vc 139	Souvenir Français (rue du	ER 38a sur BH 866

**Suite à l'enquête publique, la VC 127b est prolongée jusqu'au rétrécissement situé au droit des maisons adressées au 73 chemin des termes.**

**Acquisition-transfert - voies vertes**

Délibération de principe sur l'intérêt de ces voies pour la circulation générale  
les modalités d'acquisition seront définies ultérieurement  
et elles seront intégrées au tableau de classement après acquisition

n° voie	nom	description
vv 01b	à nommer	sur AV 171, le passage existe,
vv 14	à nommer	en cours
vv 17	Pré de la Chapelle (all du	BH 1099, 1047, 1041 à transférer
vv 24b	à nommer	sur AP 264
vv 25	à nommer	ER 42 réalisé sur BH 896 et 897
vv 27	à nommer	AH 572 privée dans emplacement réservé 8 du PLU
vv 32	à nommer	portion BH 324, le passage existait en 1993

**Transfert de parcelles - voies communales**

A passer en DP après et à envoyer au Cadastre

n° voie	nom	description
---------	-----	-------------

vc 53b	Marguerites (ch des	BN 207 parcelle SIVOM
vc 130	Juin 1940 (Contre-allée	BL 672, 677, 676, 665, 68
vc 131	Maires (all des	BH 1016 à CAPV La régularisation est en cours

**Voies communales dans zones artisanales, transfert à confirmer**  
à classer après transfert, entretenues par la Communauté de communes

n° voie	nom	description
vz 49b	Louis Armand (rue	ZA centr'alp, prolongement jusqu 'à rue l. vicat / SAEM TERRITOIRES 38
vz 50b	Aristide Bergès (rue	ZA centr'alp, CAPV
vz 50c	Aristide Bergès (rue	ZA centr'alp, CAPV
vz 50d	Aristide Bergès (rue	ZA centr'alp, AC 627 SIVOM
vz 125a	Mariniers (imp des	ZA ile gabourd, CAPV
vz 125b	Mariniers (ch des	ZA ile gabourd, CAPV
vz 132	Pommarin (rue du	ZA centr'alp, SIVOM aménagement Moirans Voreppe (dissout en 2000)
vz 133	Louis Neel (rue	ZA centr'alp, SIVOM aménagement Moirans Voreppe (dissout en 2000)
vz 134	Irene Joliot Curie (rue	ZA centr'alp propriété de la CAPV et du SIVOM d'aménagement moirans-voreppe dissout en 2000
vz 135	Ile Plançon (ch de l'	ZA centr'alp, SIVOM aménagement Moirans Voreppe (dissout en 2000)
vz 137	Yvette Cauchois (Rue	ZA centr'alp , BN 1001 SAEM TERRITOIRES 38 à transférer et à passer en DP + BN 269 ASS. SYND DE L EMBRANCHEMENT FERRE DE VOREPPE MOIRANS + BN 850 SIVOM

**Domaine public non affecté à la circulation à régulariser**  
(pas de déclassement ni de désaffectation)

n°	nom	m <sup>2</sup>	description
DP 1	vc 89 Victor Cassien (rue vc 116	685	espace entre vc 89 et vc 116 utilisé en parking puis privatisé en 2019 vente à voir avec BE 134
DP 2	vc 81 Pierre et Parie Curie (rue	65	occupation privée à régulariser sur vc 81 vente à voir avec BC 115
DP 3	Dominique Villars (square	435	portion à regrouper avec BH 971 de la commune
DP 4	vc 101 Ile du Pont (ch de l'	440	portion voie non classée en 1988 (cr), vente à voir avec BM 556, BM 558
DP 5	Péage (le	270	lotissement de 1978 portion non classée en 1988 à désaffecter et vendre pas de passage sur les vues anciennes de 1993 vente à voir avec BH 617, 618, 614, 613

## parcelle communale à régulariser

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 038-213805658-20240321-DE240321AD9561-DE



n°	m <sup>2</sup>	description
reg 48	595	propriété de la commune BD 254 longeant la A 48 à restituer à AREA avec accès pour BD 219

### Bien sans maître

reg 53b	vente	26 m <sup>2</sup>	voir vc 53b à transférer puis vendre à BN 683 ?
reg 121	régularisation transfert ?	211 m	AB 88, 140 et 143 à SIVOM disparu. bénéficiaire du transfert à déterminer

## Propositions actées par l'enquête publique

### changement de statut : voie communale en voie verte

n° voie	anc. n° et nom	long.	description
vv 05	vc 22a Vercors (ch du	105	section passée en vv 05 partie nord vendue en 2001-02 (85 m)
vv 06	vc 59 Jacquinière (ch de la	40	ch de brandegaudière au chevallon sur cadastre 1820 section passée en vv 08
vv 08	vc 18 Gare (rue de la	140	passée en voie verte 08 20 m passés en vc 18c

### changement de statut : voie communale en chemin rural

n° voie	anc. n° et nom	long.	description
reg 02abcd	vc 02 Communes (ch des	300	300 classés en 1988 à désaffecter
reg vc 03a	vc 03a Rubette (imp de la	220	ZAC Centr'alp 2, Pour échange contre cr 04b avec la CAPV
cr 04a	vc 03a Rubette (imp de la	20	départ à conserver pour faire la jonction au cr 04
cr 04c	vc 03a Rubette (imp de la	30	fin à conserver pour faire la jonction au cr 04
cr 33	vc 10 Didonnière (ch de	20	20 m à déclasser en cr 33
cr 05	vc 20 Balmes (ch des	55	portion classée en 1988 non goudronnée à passer en cr à regrouper à cr 05
cr 23b	vc 77 Rayettes (ch des	45	portion classée en 1988 non goudronnée à passer en cr 23b

cr 46a	vc 68 Ile Magnin (ch de l'	285	portion classée en 1988 non goudronnée à passer à cr 46a
cr 52b	vc 53 Marguerites (ch des	165	vc 53 en 1988 non goudronnée à regrouper à cr 52b passe sous la voie ferrée

### Déclassement de fait

n° voie	anc. n° et nom		description
reg vc 20	Balmes (ch des		sur plan 1988 mais ni acquise ni réalisée à sortir du classement
rd 520g	Buis (ch des		vc 47 de 1988 devenue RD 520g la jonction a la RD 1075 a été modifiée

### Chemin rural

#### Affectation de parcelles communales

n° voie	anc. n° et nom	long.	description
cr 03	Auberge du Pot Bleu (cr de l'	110	sur AN 888 communale
cr 04c	Fontabert (cr de	255	sur AD 489 communale, se termine à la traversée du fossé comtal (busage). Continuité sur la Buisse (ex 04d)
cr 25	Vicat (cr	140	EP en 2019 transfert en cours itinéraire balisé sur carte IGN, PDIPR
cr 29	St Martin à Chalais (cr de	1490	sur parcelles communales AS 10, 6, 12 itinéraire balisé sur carte IGN, PDIPR (ex 29b)
cr 41	Cayenne (cr de	158	départ du cr rectifié sur parcelle communale AY 236
cr 52a	Marguerites (cr des	910	en pointillé sur cadastre, sur parcelles communales AB 280, 275, 279, 282, 287, 293 et BN 878ch des marguerites sur cadastre, sur parcelles communales BN 872, 860, 869, 861, 865, 862
cr 52b	Marguerites (cr des	555	en pointillé sur cadastre, sur parcelles communales AB 280, 275, 279, 282, 287, 293 et BN 878ch des marguerites sur cadastre, sur parcelles communales BN 872, 860, 869, 861, 865, 862
cr 68a	Malsouche (cr de	85	ancien tracé du ruisseau de malsouche devenu chemin
cr 83	Achard (cr de l'	105	ER 3b du PLU sur BM 797 mais parcelle communale depuis 2004 (ex 83b)

**La longueur totale des chemins ruraux est de 52 754 m (voir tableau)**

### Transfert et affectation

cr 41	Cayenne (cr de	158	AY 235 du département à transférer à la commune
-------	----------------	-----	---

**Est actée la désaffectation mise en enquête publique des chemins suivants pour****passage en parcelle communale :**

n°	long.	description
reg 02a	80	ch du port de l'échaillon à voreppe sur cadastre 1820, cr 2 de la pioche en 1841, cr en 1960, vc 02 en 1988 désaffecté et gardé en parcelle communale
reg 02d	100	ch du port de l'échaillon à voreppe sur cadastre 1820, cr 2 de la pioche en 1841, cr en 1960, vc 02 en 1988 désaffecté et gardé en parcelle communale
reg 04	230	À désaffecter et garder en parcelle communale
reg 05a	150	sur cadastre 1820, cr 5 des iles chartreux Ouest en 1841, désaffecté et gardé en parcelle communale
reg 22	28	ancien tracé de la vc 22 non classé en 1988 à désaffecter et garder en parcelle communale car sortie dangereuse
reg 30b	25	ancien tracé sur cadastre 1820 et plan 1960 désaffecté et gardé en parcelle communale
reg 30c	115	chemin sur cadastre 1820, cr en 1960 avec fin vendue, désaffecté et gardé en parcelle communale
reg 45	160	ancien chemin sur cadastre napoléonien dangereux et pas utilisé désaffecté et gardé en parcelle communale
reg 82	155	ch de l'île gabour sur cadastre 1820 cv 24 de l'holande en 1841 ? désaffecté et gardé en parcelle communale

**La reg 17b, cr de l'Île Rose , proposée en désaffectation lors de l'enquête publique, n'est pas conservée et le chemin est maintenu en rural sous le n° cr 84**

**passage en chemin d'exploitation :**

n°	long.	description
ce 04b	160	sur cadastre 1820, cr 4 des iles chartreux Est en 1841, désaffecté en chemin d'exploitation, AB 158, AB 123, AB 53, AB 264
ce 05c	100	sur cadastre 1820, cr 5 des iles chartreux Ouest en 1841, désaffecté en chemin d'exploitation, AB 156, AB 52, AB 51, AB 135, AB 255, AB 253
ce 19b	125	cr en 1960 désaffecté en chemin d'exploitation AL 55, AL 52, AL 53, AL 54
ce 19c	160	cr en 1960 désaffecté en chemin d'exploitation AL 58, AL 36, AL 35
ce 21	115	cr 21 de cote longe et bouzonnière en 1841, cr en 1960, désaffecté en chemin d'exploitation AL 63, 64
ce 54	95	cr 10 de cottelière en 1841, cr en 1960, partie haute déjà vendue (54), désaffecté en chemin d'exploitation AH 62, 485, 63, 53, et AH 284, 59
ce 74	305	cr en 1960, sentier sur plan 2014, ch exploitation sur cadastre actuel

		désaffecté en chemin d'exploitation AI 143, AI 75,
ce 85a	395	sur cadastre 1820 et plan 1960 désaffecté en chemin AN 17
ce 85b	420	sur plan 1960, au milieu de parcelles communales, désaffecté en chemin d'exploitation
ce 86	436	ancien tracé de 1960 désaffecté en chemin d'exploitation Vicat
ce 86b	122	sur plan 1960 désaffecté en chemin d'exploitation Vicat
ce 87	500	sur plan 1960, au milieu de parcelles communales, désaffecté en chemin d'exploitation Vicat
ce 88	380	sur plan 1960, au milieu de parcelles communales, désaffecté en chemin d'exploitation Vicat

### pour vente à finaliser

n°	long	description
reg 02c	50	ch du port de l'échaillon à voreppe sur cadastre 1820, cr 2 de la pioche en 1841, cr en 1960, vc 02 en 1988 désaffecté, vendre à BN 398
Reg 71a	95	cr en 1960 / plus de circulation strava et le tracé a disparu. A désaffecter et vendre à AK 43 ?
reg 77a	75	ch de voreppe à montgela sur cadastre 1820 arrivée sur vc 35c perdue désaffecté, vendre à AK 264, 263, 261
reg 109	15	fin de cr désaffecté et vendre (env 60 m <sup>2</sup> ) à AK 15

### régularisation et transfert

n°	long.	description
reg 01a	35	chemin du halage sur cadastre 1820, à transférer à SYMBHI ?
reg 01b	60	chemin du halage sur cadastre 1820, section à transférer à l'autoroute
reg 02b	50	ch du port de l'échaillon à voreppe sur cadastre 1820, cr 2 de la pioche en 1841, cr en 1960, vc 02 en 1988, section à transférer à l'autoroute
reg 03c	60	pas classé en vc sur plan de 1988, section à transférer à l'autoroute
reg 04a	45	sur cadastre 1820, cr 4 des iles chartreux Est en 1841, section à transférer à l'autoroute
reg 05b	40	sur cadastre 1820, cr 5 des iles chartreux Ouest en 1841, à transférer à l'autoroute
reg 17	85	anc. vc 17 non classée en 1988 (erreur plan) section à transférer à l'autoroute
reg 17a	80	vc 17 non classée en 1988 (erreur du plan) section à transférer à l'autoroute
reg 38a	35	vc 40 de l'île magnin sur cadastre, à transférer au département ou CAPV ?
reg 38b	96	vc 40 de l'île magnin sur cadastre, section à transférer à l'autoroute
reg 38c	20	vc 40 de l'île magnin sur cadastre à transférer à AREA ?
reg 38d	10	vc 40 de l'île magnin sur cadastre à transférer à SYMBHI ?
reg 38e	77	vc 40 de l'île magnin sur cadastre à vendre à CAPV ou BE 215 ?



reg 55	120	vc sur le plan mais pas dans les longueurs de l'autoroute
reg 81	160	section à transférer à l'autoroute ou à AREA ?
reg 84a	80	cr en 1960, section à transférer à l'autoroute
reg 84b	35	cr en 1960, à transférer à AREA ?

### régularisation avec vente à finaliser

n°	long.	description
reg 40	95	cr 40 en 1841 chemin rural disparu à vendre à EDF ?
reg 41	200	cr 41 des glaires en 1841, disparu, à vendre à la SAFER ou EDF ?
reg 41a	1 205	chemin de l'ancienne digne sur cadastre, à vendre à EDF ?

### acquisition à finaliser

n°	nom	description
cr 46b	Ile Magnin (cr de l'	passage sur parcelle BE 40 ? servitude de passage ? échange ?
cr 47a	Pierre Louvière (cr de	arrivée modifiée sur AK 223 ? échange à faire ? acquisition ?

### échange à finaliser

n°	nom	long.	description
reg vc 03a	vc 03a Rubette (imp de la	-220	ZAC Centr'alp 2 partie à désaffecter
cr 04b	Fontabert (cr de	220	à créer en contrepartie du transfert de vc 03a dans Centr'Alp 2 pour conserver le cr 04
reg 30a		-75	contre cr 30a
cr 30a	Chevalon (cr du	160	section à échanger sur AT 68, 69, 70 (Vicat)
reg 68		-68	antenne en impasse à échanger contre sections sur AV 72 et portion AV 96 ?
reg 68b		-50	vc 76 sur plan 1988 mais pas dans tableau désaffecter pour faire échange avec cr 68b
cr 68b	Grande Roche (cr de	30	échange à faire avec reg 68b itinéraire balisé sur carte IGN, PDIPR